

## Metz

# Il harcèle son ex, met le feu à sa voiture et provoque un incendie : dix-huit mois ferme pour le prévenu

Dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 octobre, un incendie avait tiré du lit 70 habitants rue Mangin, à Metz. Son auteur présumé était jugé devant le tribunal judiciaire de Metz ce lundi 19 décembre. Il est accusé de l'avoir provoqué en ayant mis le feu à la voiture de son ancienne compagne.

Par **Ronan BARDET** - Hier à 06:30 | mis à jour hier à 17:28 - Temps de lecture : 2 min



Vers 2 h, dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 octobre, 70 personnes avaient dû être évacuées rue Mangin, à Metz, à cause d'un incendie dans le parking souterrain. Photo archives RL /Sandrine ISSARTEL

Ce lundi 19 décembre, Edison Gashi était jugé au tribunal judiciaire de Metz. Cet homme de 22 ans, né au Kosovo, est accusé d'avoir harcelé son ex-compagne, avec laquelle il était pacsé. Il aurait mis le

feu à son véhicule et [entraîné un incendie dans le parking des immeubles situés au 34-36 rue Mangin, à Metz.](#)

## Des messages et des vidéos

Après leur rupture, pendant près de huit mois, le prévenu a continué à appeler son ex, à lui envoyer des messages et à se rendre sur son lieu de travail, alors qu'elle ne le désirait plus. Il lui envoyait des photos et des vidéos de sa porte d'entrée ou de l'arrêt de bus à proximité de chez elle.

La tension monte d'un cran, durant la nuit du 25 au 26 octobre. Vers minuit, il se rend à son domicile, alors qu'elle est accompagnée d'un ami. Le prévenu sonne à l'interphone et jette des cailloux sur sa fenêtre. Puis, une caméra de surveillance l'enregistre en train de rôder vers le parking souterrain. Deux heures plus tard, un incendie s'y déclare. Les pompiers interviennent et 70 personnes doivent quitter leur domicile. Plusieurs véhicules sont détruits et endommagés. Selon l'expertise, le feu aurait pour origine la voiture de l'ancienne compagne d'Edison Gashi.

## L'enfer des résidents

À la barre, le prévenu conteste le harcèlement. Mais l'exploitation des échanges téléphoniques montre que la conversation était quasi à sens unique. « Il y en a des pages et des pages », affirme le président du tribunal Sébastien Ceribac, lorsqu'il tourne celles du dossier.

Pour l'incendie, la vidéosurveillance et le témoignage d'un voisin semblent désigner le prévenu comme son auteur. Plusieurs victimes viendront témoigner à la barre de la « peur » qu'ils ont eue, et des deux semaines durant lesquelles ils n'ont pu vivre chez eux. L'avocat du syndic de la copropriété, Me Carmantrand, estime les travaux à environ « 200 000 euros », juste pour les parties communes.

Dans sa réquisition, [le ministère public rappelle « l'enfer » vécu par les résidents la nuit de l'incendie](#). « La volonté de s'imposer dans la vie de la victime est caractérisée ». Il requiert douze mois d'emprisonnement, avec maintien en détention et une interdiction de territoire français pendant 10 ans.

En défense, Me Guyard remet en cause le harcèlement, car la victime répondait à certains messages envoyés. Et pour l'incendie : « On ne peut être certain que personne d'autre n'a pu accéder au parking ».

Le tribunal suit les réquisitions du parquet et ajoute au prévenu six de mois d'emprisonnement supplémentaires, donc 18 au total. Le prévenu devra aussi indemniser plusieurs victimes et payer la somme de 40 000 € à la copropriété, à titre de provision.

[Faits-divers - Justice](#)[Metz](#)

## À LIRE AUSSI

### Configurez DS 4 : quand la technologie rêve de voyage

DS Automobiles | Sponsorisé

[En savoir plus](#)